

Propositions pour une reprise de l'activité industrielle en vue de préserver l'emploi, les compétences et construire l'industrie de demain

Le monde, comme la France, traverse une période sanitaire singulière. L'épidémie Covid-19 a imposé la mise en place de mesures de protections sanitaires inédites. La France, comme la plupart des pays européens, a décidé, au milieu du mois de mars, une période de confinement. Cette dernière aura duré près de deux mois. Ses effets sont indéniablement positifs en matière de santé pour les français.

Dans ce contexte, les activités sociales et économiques se sont trouvées considérablement ralenties, voire stoppées. Le choix de la santé des français a été et doit encore être ce qui guide les décisions.

Durant la période de confinement, les activités industrielles ont connu des évolutions contrastées. Certaines ont pu, par nécessité pour le pays en particulier, se poursuivre. D'autres se sont totalement arrêtées. Enfin, un certain nombre d'activités ont été réduites dans des proportions variables selon les secteurs. Lorsque l'activité a pu se poursuivre totalement ou partiellement, des conditions sanitaires strictes ont été mises en place pour éviter la propagation du virus.

De son côté, le gouvernement a pris des mesures d'urgence, tant en matière sanitaire et sociale qu'en matière économique.

C'est ainsi que le dispositif d'activité partielle a été fortement mobilisé pour éviter, à court terme, les conséquences dramatiques pour les salariés et les entreprises de la forte réduction, voire de l'arrêt total des activités, industrielles en particulier. De nombreuses autres mesures ont accompagné la période de confinement, facilitant ainsi le passage de ce moment inédit du confinement.

Les partenaires sociaux de la branche se sont mobilisés auprès des salariés et des chefs d'entreprises pour les accompagner au quotidien dans cette période inédite. Ils ont ainsi, dès le 20 mars dernier, arrêté une Déclaration commune signée par l'UIMM et la CFE-CGC Métallurgie, la FGMM-CFDT et FO Métaux pour appeler à la mise en place de conditions sanitaires irréprochables. L'objectif était de permettre la poursuite des activités essentielles au sein des entreprises.

Le dialogue social est l'outil central que les partenaires sociaux signataires ont souhaité promouvoir afin de trouver, ensemble, les solutions, entreprise par entreprise.

Dès le 3 avril, les partenaires sociaux signataires de la déclaration du 20 mars ont signé un accord national de branche portant sur les modalités d'organisation du travail pour faire face à l'épidémie Covid-19. Son objet est, par le dialogue social, de créer le cadre permettant aux entreprises de la métallurgie d'organiser et d'adapter les moyens de la production au niveau des

